

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Référence
2026_30

Objet de la délibération
Comité des affaires scolaires, du restaurant scolaire et des différents accueils Périscolaires

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
23/03/2026

Date d'affichage
23/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Montargis
Le : 31/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 30 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Madame CLARISSE Béatrice, Maire.

Présents : Mme CLARISSE Béatrice, Maire, M. GERMAIN Alain, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, M. RABOURDIN Pascal, Mme FARARICE Céline, M. CALCADA Bruno, Mme MAREST Caroline, M. JOSEPH Maxime, Mme BILLIAU Katia, M. ANDREO Cyril, Mme BRIAND Véronique.

A été nommé secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Objet de la délibération : Comité des affaires scolaires, du restaurant scolaire et des différents accueils périscolaires

Vu le code général des collectivités territoriale

Considérant que les communes de Solterre et Cortrat participent au financement du groupe scolaire de Montcresson et des différents accueils liés,

Considérant qu'il est nécessaire d'associer ces deux communes aux décisions concernant le fonctionnement et le financement du groupe scolaire et des différents accueils liés

Vu le procès- verbal d'installation du conseil municipal de Montcresson, de l'élection du maire et des adjoints au maire en date du 20 mars 2026

Sur proposition de Madame CLARISSE Béatrice
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de nommer pour le comité des affaires scolaires :

Mme CLARISSE Béatrice, Mme CHAMBON Marion, Mme BILLIAU Katia, Mme FARARICE Céline.

Afin de pouvoir participer au conseil d'école, examiner les dossiers de demande de dérogations scolaires, proposer et piloter la mise en œuvre des opérations d'entretien, des bâtiments scolaires et de leurs abords, proposer le niveau de participation des communes aux frais de scolarité et des voyages scolaires,

Dit que la commune de Solterre désignera par voie de délibération trois représentants dont le maire qui siégeront au sein de ce comité, et la commune de Cortrat un représentant.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 045-214502122-20260402-2026_30-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/03/2026 .

Le Maire

Béatrice CLARISSE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Clarisse', written over the printed name.

